

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. BENETTA Nicolas, Maire, Mme TOUSSAINT Marylène, M. LEGER Eric, Mme GABARD Delphine, Adjoints ; ~~Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle~~, M GUYARD Jérôme, M FOUASSIER Nicolas, M DEROUET Franck, M CHESNEAU Thierry, Mme LE LAY LE FER Anna, Mme MACE Marie, M ANNEBICQUE Thibault, Mme BARON Anne-Laure, M LLOYD Jason et ~~Mme PAVION Léa~~, Conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées : Madame PAVION Léa a donné pouvoir à Monsieur BENETTA Nicolas, Madame DE TOURNEMIRE Emmanuelle a donné pouvoir à Madame TOUSSAINT Marylène.

Secrétaire de séance : M ANNEBICQUE Thibault

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour de la séance :

- 6) **CCLLA – VIE INSTITUTIONNELLE** : Institution et composition des commissions Finances et Voirie
- 7) **CCLLA – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation des représentants de la communauté de communes Loire Layon Aubance et du Conseil d'Administration au sein de la Mission Locale Angevine.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification.

DEL 2026 050 - CCLLA : VIE INSTITUTIONNELLE : Institution et composition des commissions Finances et Voirie

Délibération transmise en préfecture le 03/06/2026

Présentation synthétique

Le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques chargés d'étudier et d'émettre un avis sur les questions relevant de la compétence de la communauté de communes.

Elles sont créées par délibération du conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre.

Le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté selon des modalités qu'il détermine.

Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais constituent des instances de débats et de préparation des décisions.

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut librement créer des commissions ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire a, par délibération n° DELCC-2026-05-205 en date du 21/05/2026 ;

- **CREE**, à titre permanent, pour la durée du mandat :

Commission Finances

AUBIGNE-SUR-LAYON	ROBÉ Pierre
	TRILLEAUD Laura
BEAULIEU-SUR-LAYON	PETIT Didier
	SUAU Yann
BELLEVIGNE-EN-LAYON	COULON Yves
	MICHAUD Michelle
BLAISON-SAINT-SULPICE	DUPONT-THIRIEZ Nadine
	SALVIC Guillaume
BRISSAC LOIRE AUBANCE	BAUCHET Muriel
	FROGER Raphaël
CHALONNES SUR LOIRE	COCHET Virginie
	FROGER Laurent
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	BORDERON Mathieu
	MARTIN Raphaël
CHAUDFONDS SUR LAYON	BERLAND Yves
	THIERRY Anthony
DENEÉ	NUAUD Murielle
	PERRAY Manuel
LA POSSONNIERE	PERRET Guy
	RAVARY Julien
LES GARENNES-SUR-LOIRE	BAINVEL Marc
	BELLÉGO Patrice
MOZÉ-SUR-LOUET	BIENVENU-BARREAU Béatrice

	CESBRON Michel
ROCHEFORT SUR LOIRE	LE GALL Didier
	LECOMTE Stéphane
SAINT GEORGES SUR LOIRE	BOUYER Guillaume
	MARIANDE Franck
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	BERHAUT Pascal
	BRÉBION Jacques
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	GRIMAUD Cécile
	VAULERIN Hugues
ST GERMAIN DES PRES	BENETTA Nicolas
	GUYARD Jérôme
TERRANJOU	MARTIN Maryvonne
	ROULET Jean-Louis
VAL DU LAYON	KASZYNSKI Jean-Luc
	PEZOT Rémi

Commission Voirie

AUBIGNE-SUR-LAYON	RAYER Michaël
	CHARRIER Romain
BEAULIEU-SUR-LAYON	PETIT Didier
	GUINEBRETIERE Jean-Paul
BELLEVIGNE-EN-LAYON	FONTENEAU Jean-Jacques
	MICHEAU Pierre
BLAISON-SAINT-SULPICE	BABIN Bertrand
	GALLARD David
BRISSAC LOIRE AUBANCE	GUELARD Thomas
	POUPART Nicolas
CHALONNES SUR LOIRE	TOMBINI Renaud
	BELLIARD Jean-Louis
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	LE RAY Matthieu
	AUBERT Ludovic
CHAUDFONDS SUR LAYON	PICHERIT Daniel
	MOUSSEAU Damien
DENEE	LEDUC Frédéric
	COTTO Bruno
LA POSSONNIERE	RAVARY Julien
	FAYOLA Dominique
LES GARENNES SUR LOIRE	HUMEAU Philippe
	BONNIER-BORE Audrey
MOZÉ-SUR-LOUET	CHOQUET Amand
	PITON Julien
ROCHEFORT SUR LOIRE	MACÉ Pascal

	CAILLEAU Vincent
SAINT GEORGES SUR LOIRE	GIL Miguel
	RICHY Jean-Claude
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	FRETELLIÈRE Alain
	BRÉBION Jacques
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	PINEAU-PICOULEAU Anne
ST GERMAIN DES PRES	TOUSSAINT Marylène
	DEROUET Frank
TERRANJOU	RAIMBAULT Philippe
	MALARY Jean-Louis
VAL DU LAYON	DAVY Gilles
	BACLE Nathalie

- DIT que le fonctionnement des commissions sera précisé dans le cadre du règlement intérieur des instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne :

Pour la commission Finances :

- **Monsieur BENETTA Nicolas**
- **Monsieur GUYARD Jérôme**

Pour la Commission Voirie :

- **Madame TOUSSAINT Marylène**
- **Monsieur DEROUET Franck**

DEL 2026 051 - CCLLA : VIE INSTITUTIONNELLE : Désignation des représentants de la communauté de communes Loire Layon Aubance et du Conseil d'Administration au sein de la Mission Locale Angevine

Délibération transmise en préfecture le 03/06/2026

Présentation synthétique

La Mission Locale Angevine (MLA) est une association de droit privé, membre du Service Public de l'Emploi. Depuis près de 30 ans, elle se mobilise pour accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs questionnements sur leur avenir.

Suite aux élections municipales 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des instances de la Mission Locale Angevine. Il y a lieu de désigner ses représentants (19 maximums, soit 1 par commune) pour siéger à l'assemblée générale et 3 représentants pour siéger au Conseil d'Administration.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a, par délibération n° DELCC-2026-05-214 en date du 21/05/2026 ;

- **PROCEDE** à la désignation des représentants de la communauté pour siéger au sein des instances de la Mission Locale Angevine suivants (19) :

REEVES Elfie	AUBIGNE SUR LAYON
GESLIN Agnès	BEAULIEU SUR LAYON
BOURREAU Manuela	BELLEVIGNE SUR LAYON
LEGANEUX Sylvie	BLAISON-SAINT-SULPICE
JACQUIN Marie-Sophie	BRISSAC LOIRE AUBANCE
GOURDON Annie	CHALONNES SUR LOIRE
DENECHAUT Antoine	Champtocé sur loire
CHIRON Anastasia	CHAUDEFONDS SUR LAYON
TREGUER FREULON Nadine	DENEE
PAPIN Nathalie	LES GARENNES SUR LOIRE
MEO Stéphanie	LA POSSONNIERE
RODOT Béatrice	MOZE SUR LOUET
DURAND-FREMY Julie	ROCHEFORT SUR LOIRE
RICHI Jean-Claude	ST GEORGES SUR LOIRE
GABARD Delphine	ST GERMAIN DES PRES
VAULERIN Hugues	ST JEAN DE LA CROIX
FRÉTELLIERES Alain	ST MELAINE SUR AUBANCE
PAUL Alexandre	TERRANJOU
OGER Céline	VAL DU LAYON

- **PROCEDE** à la désignation des 3 représentants de la communauté pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale Angevine suivants :

LECLERC Alice	LE GALL Didier	CESBRON Delphine
---------------	----------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne :

- ***Delphine GABARD, représentante de la Commune de Saint Germain des Prés, pour siéger au sein des instances de la Mission Locale Angevine.***

Séance levée à 23h30

*Prochain conseil municipal prévu le **lundi 06 juillet 2026 à 20h00***

***Le Maire,
Nicolas BENETTA***

***Le secrétaire de séance,
Thibault ANNEBICQUE***